



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/200
7 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme

Cinquantième session
16-20 juin 2008

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme
sur sa cinquantième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 20 juin 2008

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. CONCLUSIONS CONCERTÉES	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	4
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	5
<i>Annexes</i>	
I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL	7
II. PARTICIPATION.....	8

I. CONCLUSIONS CONCERTÉES¹

Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2010-2011

Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,

Ayant examiné le chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2010-2011,

1. *Souligne* que l'Accord d'Accra constitue la base des travaux de la CNUCED pour les quatre prochaines années;
2. *Recommande* que l'Assemblée générale et ses organes compétents examinent le texte révisé du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2010-2011 tel qu'il est contenu dans le document TD/B/WP/L.130;
3. *Recommande en outre* que le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 soit considéré comme une révision du cadre stratégique pour l'exercice biennal en cours (2008-2009), afin que les résultats de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII) qui s'est tenue à Accra en avril 2008 puissent être mis en œuvre dans les plus brefs délais;
4. *Déclare* que l'Accord d'Accra demande à être mis en œuvre de manière rigoureuse et effective et *note* que le Groupe de travail examinera le programme de travail quadriennal pour 2008-2011 à la lumière des résultats de la douzième session de la Conférence, à sa cinquante et unième session, en septembre 2008;
5. *Rappelle* le paragraphe 183 de l'Accord d'Accra et la nécessité de mettre en place un mécanisme qui permette à la CNUCED de contribuer plus efficacement aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés des produits de base;
6. *Note* que les ressources clairement définies mentionnées au paragraphe 10.5 du cadre stratégique sont les ressources existantes du Service des produits de base de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base, qui seront dorénavant transférées dans un sous-compte au titre du sous-programme 3;
7. *Se félicite* de ce que le Secrétaire général de la CNUCED soit appelé à donner des orientations en ce qui concerne les produits de base et *ne doute pas* que celui-ci saura veiller à ce que la question reçoive toute l'attention voulue et que le nouvel arrangement donne de bons résultats, et il l'invite à faire rapport sur cette question le cas échéant;

¹ Adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa cinquantième session, tenue du 16 au 20 juin 2008.

8. *Prend note* du souhait exprimé par quelques délégations visant à transférer le nouveau compte sur les produits de base dans un autre sous-programme existant, et *invite* le Secrétaire général de la CNUCED, sans préjudice de ses prérogatives, à examiner le cas échéant, en fonction de son expérience du nouvel arrangement, la possibilité de transférer le sous-compte concernant les produits de base dans un autre sous-programme existant;

9. *Se félicite* des efforts de collaboration engagés pour élaborer des indicateurs de résultats efficaces dans le contexte du cadre stratégique qui soient précis, représentatifs et mesurables, et qui offrent des résultats tangibles pour les bénéficiaires, et *invite* la CNUCED à continuer de consolider ses systèmes d'évaluation et de mesure axés sur les résultats en vue de renforcer l'efficacité et la pertinence de l'institution;

10. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour ses efforts tendant à élaborer des indicateurs de résultats appropriés qui lui permettent, ainsi qu'aux États membres, de surveiller l'efficacité et l'impact de leurs travaux et *invite* toutes les divisions à continuer de collaborer afin de concevoir un modèle de rapport commun facile à utiliser, pour tous les programmes;

11. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de lui faire rapport à sa prochaine session sur les changements institutionnels à opérer pour favoriser la mise en œuvre effective des résultats d'Accra, sur la base des mandats définis sous le thème subsidiaire 4;

12. *Recommande* au Conseil du commerce et du développement de rebaptiser le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme «Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme», conformément à la terminologie actuellement utilisée par l'Assemblée générale.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Résumé du Président

Déclarations liminaires

1. À la séance plénière d'ouverture de la session, le 16 juin 2008, un certain nombre de délégations ont souligné que l'Accord d'Accra devait être mis en œuvre de manière effective et que les domaines de travail mis en lumière dans l'Accord devaient être dûment repris dans le programme de travail. Il faudrait en particulier face à la crise alimentaire et à la crise de l'énergie respecter l'esprit du paragraphe 183 de l'Accord au moment de transformer le service des produits de base en une unité autonome. Si toutes les délégations reconnaissaient l'importance qu'il y avait à s'attaquer efficacement aux problèmes rencontrés par de nombreux pays en développement dans le secteur des produits de base, les avis divergeaient quant aux incidences réelles de ce paragraphe dans le contexte du cadre programmatique. Plusieurs délégations ont invité instamment le Groupe de travail, lorsqu'il étudierait les arrangements institutionnels correspondants, d'avoir à l'esprit l'objectif commun visant à faire en sorte que la CNUCED s'acquitte de manière concrète de son mandat en ce qui concerne les produits de base et contribue plus efficacement aux efforts des pays en développement pour élaborer des stratégies et des politiques leur permettant de faire face aux enjeux et aux perspectives des marchés des produits de base.

2. En ce qui concerne l'élaboration d'indicateurs de résultats plus satisfaisants dans le contexte du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2010-2011, de nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction les indicateurs révisés présentés à la suite des consultations engagées avant la session en cours du Groupe de travail. Il a été reconnu que le cadre stratégique ne pouvait pas contenir une liste complète d'indicateurs spécifiques pour chaque sous-programme. Il s'agissait donc de définir et d'utiliser des indicateurs précis, représentatifs et mesurables, qui offrent des résultats tangibles aux bénéficiaires. Un certain nombre de délégations ont préconisé l'adoption d'indicateurs de résultats additionnels comme ceux qui avaient été présentés par la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, afin de permettre à tous les sous-programmes de suivre leurs travaux de manière plus efficace et d'en améliorer sans cesse l'impact.

3. Quelques délégations ont demandé quels seraient les changements institutionnels qu'entraîneraient les mandats convenus correspondant au thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra et exprimé le désir que ces changements soient précisés dans le cadre stratégique. Le secrétariat a été invité en particulier à renforcer ses systèmes d'évaluation et de mesure axés sur les résultats afin d'améliorer l'efficacité et la pertinence de la CNUCED.

4. Pour favoriser la cohérence entre les références à des questions intersectorielles, un certain nombre de délégations ont proposé qu'il soit fait mention des sous-groupes des pays en développement qui ont des besoins spéciaux dans les divers sous-programmes. Des coordonateurs régionaux ont demandé expressément que les besoins spéciaux des pays les moins avancés soient intégrés à tous les programmes et que le cadre stratégique fasse une place plus importante aux besoins des pays en développement sans littoral.

B. Réunions informelles

5. Après la séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations dans le cadre de réunions informelles.

C. Décision du Groupe de travail

6. À sa séance plénière de clôture, le 20 juin 2008, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées concernant l'examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2010-2011 (voir plus haut chap. I).

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Élection du Bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

7. À la séance plénière d'ouverture, le 16 juin 2008, le Groupe de travail a élu M. Dmitry Godunov (Fédération de Russie) Président et M. Boumediene Mahi (Algérie) Vice-Président Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

8. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/99. L'ordre du jour était le suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisations des travaux.
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2010-2011.
4. Examen du cadre stratégique et du budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2008-2009, à la lumière des résultats de la douzième session de la Conférence.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Groupe de travail

(Point 5 de l'ordre du jour)

9. À sa séance plénière de clôture, le 20 juin 2008, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session (voir annexe I).

D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

10. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Groupe de travail

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du plan de travail quadriennal conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra.
4. Examen des activités de coopération technique de la CNCUED et de leur financement.
5. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra.
6. Évaluation des activités de coopération technique:
 - a) Rapport intérimaire sur les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement;
 - b) Rapport intérimaire sur les activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accèsion à l'Organisation mondiale du commerce;
 - c) Politique d'évaluation de la CNUCED.
7. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Groupe de travail.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED, ci-après membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Algérie	Fédération de Russie
Allemagne	Indonésie
Bangladesh	Iran (Rép. islamique d')
Bélarus	Japon
Belgique	Mali
Bénin	Mexique
Brésil	Pays-Bas
Chine	Portugal
États-Unis d'Amérique	

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Afrique du Sud	Madagascar
Angola	Maroc
Arabie saoudite	Mauritanie
Argentine	Mongolie
Autriche	Mozambique
Barbade	Népal
Botswana	Nigéria
Burundi	Norvège
Cameroun	Oman
Côte d'Ivoire	Pakistan
Cuba	Paraguay
Djibouti	Pérou
Égypte	Philippines
Équateur	République arabe syrienne
Espagne	République tchèque
Finlande	République-Unie de Tanzanie
France	Roumanie
Ghana	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Grèce	Sénégal
Guatemala	Slovénie
Guinée	Soudan
Hongrie	Suisse
Inde	Tchad
Iraq	Thaïlande
Israël	Venezuela (République bolivarienne du)
Italie	Zambie
Jamaïque	Zimbabwe
Koweït	
Liban	

* La liste des participants porte la cote TD/B/WP(50)/NF.1.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine
Communauté européenne
Organisation internationale de la francophonie

* La liste des participants porte la cote TD/B/WP(50)/NF.1.